

Image not found or type unknown



Autorisation provisoire de séjour aps

Par **s_radhouan**, le **21/04/2011 à 16:49**

Bonjour,
Je voudrais savoir est ce que j'envoi cette demande par courrier recommandé avec AR ou bien il faut que je me déplace à la préfecture, sachant que je suis étudiant Tunisien et j'habite à Nanterre .
Merci